

Image not found or type unknown



Acte de Donation Partage - la procuration

Par **murrkatz**, le **14/10/2010** à **09:33**

Une donation partage est un acte spécifique qui nécessite une procuration dite authentique (soit une procuration reçue par une notaire) tout autre forme de procuration n'est pas valable. Est-ce vrai ?

Merci de m'accorder de votre temps pour me répondre.